

Problèmes au pôle congés bonifiés

► RÉPONSE du DIRECTEUR de l'Administration Pénitentiaire :

A NOTRE COURRIER DU 13 FEVRIER 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le directeur

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 13 février 2025, vous avez appelé mon attention sur le délai de traitement des dossiers relevant du pôle de gestion des congés bonifiés du bureau RH4 et sur les vacances de postes constatées au sein du pôle.

Conscient de l'impact que tout retard pris dans la gestion de ces demandes peut engendrer sur les agents bénéficiant de ces congés spécifiques, je porte une attention toute particulière à l'activité soutenue du pôle de gestion des congés bonifiés.

En effet, le bureau alors en charge du traitement des dossiers de congés bonifiés s'est trouvé en difficulté en raison de la vacance de plusieurs postes et d'un nombre élevé de dossiers à étudier durant l'été 2025. En outre, le renouvellement du marché public de prestation de transport en fin d'année 2024 avait engendré un arrêt provisoire des opérations de réservation des vols dans l'attente de la passation entre l'ancien et le nouveau prestataire.

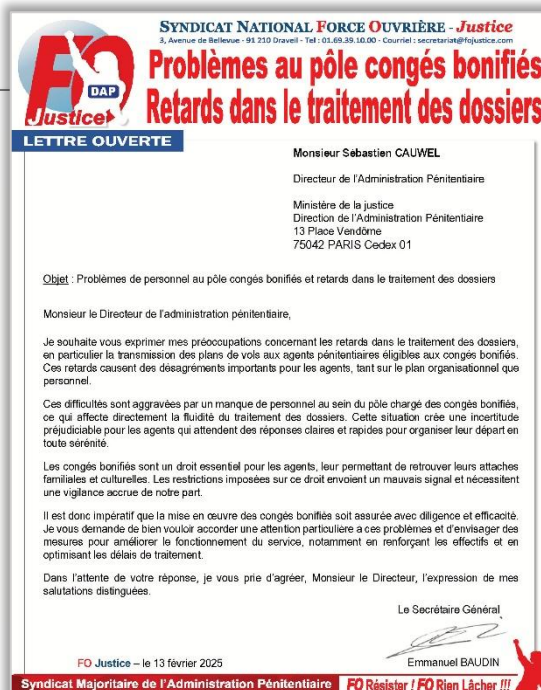
Je peux toutefois vous informer que, dans le cadre de la réorganisation de la direction de l'administration pénitentiaire, intervenue au mois d'octobre dernier, le bureau de l'Égalité, de la Diversité, du cadre de vie et de l'accompagnement social (RH7), en lien avec le secrétariat général, a pris en charge ces dossiers. Il pilote, prépare et instruit, en lien avec les directions interrégionales des services pénitentiaires, les congés bonifiés des agents de l'administration pénitentiaire. En conséquence, les difficultés évoquées dans votre courrier ont pu être résorbées.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

M. Emmanuel Baudin
Secrétaire Général du Syndicat FO Justice
3 avenue de Bellevue
91210 Draveil

Sébastien CAUWEL



FO Justice – le 8 janvier 2026